

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/04/2012

Réception par le Prefet : 16/04/2012

Publication : 20/04/2012



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2012-4-11-2

Séance du vendredi 13 avril 2012

### **COOPÉRATION AVEC LE POWIAT DE WROCLAW (POLOGNE) : ACCUEIL D'UNE DÉLÉGATION POLONAISE DU 3 AU 6 JUIN 2012**

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU les articles L 1115-1 à L1115-7 du Code Général des Collectivités Territoriales – chapitre V – relatifs à la coopération décentralisée,

VU l'accord de coopération du 27 juin 2001 entre le Département du Haut-Rhin et le Powiat de Wroclaw, l'avenant n°1 du 19 mai 2004 et l'avenant n°2 du 3 décembre 2008,

VU la délibération n°CG-2011-5-11-1 du Conseil Général du 7 décembre 2011 relative au budget primitif 2012 des actions de coopération transfrontalière, européenne et internationale,

VU la délibération du Conseil Général n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'accueil, du 3 au 6 juin 2012, d'une délégation polonaise composée du Staroste du Powiat (équivalent du Président du Conseil Général), des trois élus du Powiat membres du Comité Mixte, d'une fonctionnaire, du Maire de la Commune de Sobotka, du Directeur des Parcs Paysagers de Basse-Silésie et d'un chauffeur (huit personnes au total), pour des échanges d'expériences en matière de gestion des déchets et de développement touristique et la réunion annuelle du Comité Mixte, instance de pilotage de la coopération.
- Autorise la prise en charge par le budget départemental 2012, sur le programme F614/2686, chapitre 011, fonction 048, nature 6185 des frais d'hébergement de la délégation, des frais de repas des personnes participant à cette mission (polonais, élus et agents départementaux), des frais de transport dans le Département et des frais de représentation, l'ensemble de ces dépenses étant évaluées à 7 000 €.

- Autorise la prise en charge par le budget départemental 2012 sur le programme F612/2676, chapitre 011, fonction 048, nature 6188 des dépenses de traduction et d'interprétariat relatives à cette mission, évaluées à 3 200 €.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions